

Force Ouvrière

SECTION FINANCES PUBLIQUES DE PARIS

Le syndicat qui reste un syndicat

DRFIP Paris 1er étage Porte 124 94 rue Réaumur 75002 Paris **☎** 01.55.80.66.43 site web: <u>http://ww-sd.fr/075/</u>

mel: fo.drfip75@dgfip.finances.gouv.fr

SPECIAL DSFP-APHP

http://www.fo-dqfip-sd.fr/753/

Fax 01 55 80 66 49

le 11 Avril 2016

DECLARATION LIMINAIRE AU CTL DU 11 AVRIL 2016

Monsieur le Président,

Nous sommes convoqués pour la troisième fois pour débattre essentiellement de la présentation du bilan social 2015 et du tableau de bord veille sociale 2015 (TBVS). Vous dites, qu'au 31 décembre 2015, la DSFP comptait un effectif réel de 238 agents en hausse par rapport au 31 décembre 2014 (235 agents).

Pour la délégation FO – DGFIP, ce nombre ne nous satisfait pas car la pénurie des effectifs se fait sentir dans tous les services et ce ne sont pas les multiples restructurations qui résoudront les problèmes.

Pour preuve, les écrêtements, le compte-épargne temps, les heures supplémentaires et les congés de maladie sont significatifs des conséquences du manque d'effectifs.

Comme vous le constatez vous-même, la combinaison de certains de ces indicateurs signalent la charge de travail et la « pression temporelle » notamment dans le SFACT et dans le secteur des « Ressources Budgétaires et Logistique ».

Parallèlement, l'organisation du service « Recouvrement Amiable » - et ses relations avec la hiérarchie - présente des résultats plutôt dégradés par rapport à la moyenne directionnelle.

Face à ce constat catastrophique, la délégation FO-DGFIP exige l'arrêt des suppressions d'emplois, l'embauche de personnels titulaires afin d'assurer toutes les missions de service public et le maintien de tous les services.

Compte-rendu du CTL du 11 Avril 2016

Voici ce que nous pouvons retenir de ce CTL :

Fin 2015, la DSFP comptait 238 agents (39 catégorie A, 128 catégorie B et 71 catégories C) contre 235 en 2014. Il est à signaler que la DSFP comportait environ 300 agents en 2008, soit 60 de plus qu' aujourd'hui.

2015 a vu arriver 39 nouveaux collègues contre 36 départs.

16 agents ont bénéficié d'une mutation interne au sein de la DSFP : 4 agents de catégorie A, 9 agents de catégorie B et 3 agents de catégorie C.

Concernant les **heures supplémentaires**, 1660 heures ont été effectuées en 2015 pour un montant total 21501 €. Elles sont en baisse constante et ont diminué pratiquement de moitié depuis 2009.

La dotation en **auxiliaires** est de 84 mois soit 7 emplois temps plein (ETP). Seulement 74,28 mois ont été alloués, soit 6,19 ETP.

213 écrêtements ont été réellement pratiqués pour un total de 672 heures.

22 % du nombre total des écrêtements sont des dépassements supérieurs à 5 heures (18 agents concernés). Parmi ceux-ci, 11 écrêtements sont supérieurs à 12 heures.

À la DSFP, en 2015, 159 **Compte Épargne Temps** (CET) ont été ouverts pour un nombre total de 2444 jours tous agents confondus. Pour info, 765,5 jours ont été épargnés en janvier 2016 (congés non consommés en 2015).

2 points abordés en questions diverses par la direction :

Point sur le déménagement :

Le calendrier est maintenu pour avril 2017. A l'issue du CHSCT, un CTL est programmé en octobre prochain. La certification concernant l'amiante sera remise à la fin des travaux.

Point sur la dématérialisation :

Un site pilote est prévu à cet effet en juin 2016 pour la dépense (Henri MONDOR), un groupe hospitalier est prévu au 18 juillet et tous les sites seront impactés en septembre. Un point sera fait au cours du CTL prévu en novembre.

Pour la délégation FO-DGFIP, tous ces chiffres sont révélateurs des suppressions d'emplois imposées depuis de nombreuses années par les gouvernements successifs (2 départs à la retraite sur 3 ne sont pas remplacés).

La délégation FO-GDFIP continuera à condamner le pacte de responsabilité et la démarche stratégique qui ont des conséquences néfastes sur les emplois et nos conditions de travail.

Force Syndicale DGFIP		BULLETIN D'ADHESION
		PRENOM :
	déclare vouloir adh	érer au Syndicat FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES
	Fait à	le
		(signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu		